

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2018/03 du 04 avril 2018

D. 2018/03-09 – DOMAINE – Acquisition emplacement réservé AE 25

L'an deux mil dix-huit, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BODIOU Christelle, BRUN Dante, DALDOSSO Corinne, DELLAC Anne-Marie, GACHES (ex-DESCHAMP) Lydie, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FORTIER J-Claude, MARTINAZZO Estelle, PILIPCZUK Gregory, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, TORNOS Luc, WASTJER Michel.

Absents excusés : DARES Patrick, FOISSAC Christian, LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre, MARTY Laurent, RIBOUCHON Thomas.

Absents : BINET Pascale, BOSCARIOL Eric, CALVET Karen, CONSTANS Loïc, NESPOLO Florence, VERDEAU-BORNE Sébastien.

Pouvoirs : DARES Patrick à DELLAC Anne-Marie, FOISSAC Christian à BRUN Dante, LABIT Alain à RECOBRE Pierre, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne, MARTY Laurent à WASTJER Michel, RIBOUCHON Thomas à GACHES (ex-DESCHAMP) Lydie.

Les conseillers ont été convoqués le 29 mars 2018, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

ABAD-LAHIRLE Nadine est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, et Marie-Brigitte CHOISY, Responsable des Affaires juridiques, assistent à la séance en tant qu'auxiliaires.

Dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement situé sur la parcelle cadastrée AE 25 située route de Villeneuve-les-Bouloc, le lotisseur CIP PROMOTION propose de céder à la commune l'emprise de l'emplacement réservé n°20 le long de cette parcelle, pour un euro symbolique. Cet emplacement réservé a été délimité lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme pour permettre l'aménagement d'un trottoir le long de la route.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition par la commune de cette emprise d'une largeur de quatre mètres (en hachures bleues sur le plan de division ci-joint) pour un euro symbolique.

Ouï le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil

APPOUVE l'acquisition aux conditions proposées et autorise le Maire à signer tous actes utiles à cet effet.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 05 avril 2018
Au registre sont les signatures*

Le Maire,

Daniel DUPUY

